CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE

RAPPORTEUR(S): MME SABINE BERNASCONI

DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 27 Juin 2019

<u>OBJET</u>: Archives départementales : dépôt des microfilms et des images numériques au Centre national du microfilm et de la numérisation.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 27 Juin 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé:

- de déposer au Centre National du Microfilm et de la Numérisation les masters des microfilms et des images numériques de conservation détenus par le service des Archives départementales,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer la convention relative à ce dépôt, dont le projet est joint au rapport.

A l'unanimité

ADOPTE Pour la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône et par délégation

Signé Nathalie Tarrisse Directrice du Service des Séances de l'Assemblée